

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :  
D2024\_1\_3

**SEANCE DU 21 MARS 2024**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt quatre, le jeudi 21 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 13

Date de convocation du : 15 Mars 2024

Votants : 13

**Présents** : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

**Objet : Marché public voirie  
à bon de commande et  
assistance CIT**

**Absent(s)** : Monsieur ROFFY Jacques

**Excusé(s)** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur ROUX Hervé

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean PRIVAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de travaux à bons de commande concernant la voirie communale signé en 2021 et renouvelé 2 fois est arrivé à échéance.

Afin de réaliser les travaux programmés pour les années 2024 et suivantes , il est donc nécessaire de procéder à une consultation des entreprises.

La formule avec bons de commande ayant prouvé sa souplesse et sa bonne adaptabilité à la nature des travaux réalisés par la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la reconduire pour 3 ans au total.

Monsieur le Maire précise qu'étant adhérent au CIT (Cantal Ingénierie et Territoires), celui-ci pourra nous accompagner dans le cadre des ses missions dont celle d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du DCE.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** la réalisation d'un Dossier de Consultation des Entreprises et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ;
- **DECIDE** de procéder à la consultation des entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à venir et toutes les pièces nécessaire à la procédure.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François RODIER

